

Réunion du Conseil Municipal de SAULT-de-NAVAILLES du 06 août 2025

Le 06 août 2025, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAULT-DE-NAVAILLES s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 25 juillet 2025 et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : DUPUY Michel, MOLLES Christian, DUCOURNAU Laetitia, CHEVREAU Jean-Paul, DESPOUYS Jean-Luc, DESTRADE Sébastien, HILLOTTE Bernard, PEYRAUBE Anthony et TESTEMALE Gautier

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : CASTETBON SAINTE RELIQUE Bruno a donné procuration à DESTRADE Sébastien, FEUGAS Jean-Claude a donné procuration à DUPUY Michel et LASSALLE Gregory a donné procuration à PEYRAUBE Anthony.

ABSENTS EXCUSES : SAULAIS Yann et RUIZ Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : DUCOURNAU Laetitia.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2025 ;
- Décision du Maire (délégation donnée au Maire) : reprise de 9 concessions au cimetière.
- Rapport des commissions (Fêtes et cérémonies, Urbanisme, Bâtiments) ;
- Syndicat des Eschourdes : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable pour l'année 2024 ;
- Adhésion de la commune de Lahosse aux compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Schéma Directeur d'Assainissement du Syndicat des Eschourdes - Modification des statuts en conséquences ;
- Motion de soutien – projet E-CHO ;
- Vente parcelle ZC 178 à M. BRUN Nicolas et ses associés ;
- Cantine scolaire : fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Adhésion à la centrale d'achats de la Fibre 64 ;

- Questions diverses. : Vidéo surveillance ; rencontre Office 64 ; Réunion transfert de syndicats ; Compte-rendu du recrutement ATSEM ; sinistre Salle des Sports.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025. Aucune observation n'est formulée.

1. RAPPORT DES COMMISSIONS.

➤ Fêtes et Cérémonies.

La fête des Pères du 28 juin s'est bien déroulée.

La prochaine manifestation sera Octobre Rose. Elle est programmée le dimanche 19 octobre.

➤ Urbanisme – voirie – espaces verts.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Le registre d'enquête publique sera mis à

disposition à partir de lundi 18 août 2025 jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 aux heures d'ouverture de la Mairie.

Concernant le dossier d'enquête publique, il sera consultable sur le site internet de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez à partir du lundi 18 août 2025.

Lotissement de la Gare : les travaux sont terminés. Les services de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez vont mettre en place la signalisation routière.

Le permis d'aménager modificatif est en cours d'instruction.

Une dernière réunion devrait se tenir courant septembre avec les entreprises pour réaliser la réception des travaux.

Curage des fossés : les services de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez vont intervenir dans les 15 jours à venir sur un secteur de la Commune.

Avenue Gaston Fébus : les potelets détériorés au niveau du chemin piétonnier vont être remis en état dans la semaine à venir.

Cheminement aux abords de la place du monument aux morts : les services de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez vont réaliser un nettoyage des allées avant la tenue des fêtes locales.

Règlementation de la vitesse : actuellement plusieurs secteurs situés en agglomération sont limités à 70. Prochainement des arrêtés seront pris pour limiter la vitesse à 50 car plusieurs administrés se sont plaints d'une vitesse excessive des véhicules sur ces voies.

1. DECISION DU MAIRE – CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES LOT 2

Reprise de 9 concessions au cimetière.

2. RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES ESCHOURDES

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3. ADHESION DE LA COMMUNE DE LAHOSSE AUX COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DES ESCHOURDES - MODIFICATION DES STATUTS EN CONSEQUENCES.

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4. MOTION DE SOUTIEN – PROJET E-CHO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer son soutien au projet E-CHO, mené sur le bassin de Lacq par Elyse Energy et ses partenaires français Avril, Axens et l'IFPen.

Il informe de l'opportunité indéniable de ce projet et sa concordance avec l'identité et les valeurs du territoire.

Face à un contexte fait d'incertitudes géopolitique et climatique grandissantes, ce projet se révèle comme un réel levier de notre souveraineté énergétique, agricole et industrielle. En effet, la production de carburants durables, cœur d'activité du projet, repose sur trois unités complémentaires incarnées par :

- La production d'hydrogène par électrolyse ;
- La production de carburant d'aviation durable (SAF) à partir de biomasse locale (filieres agri-déchets, bois-énergie issu de l'entretien des forêts) ;
- La production d'e-méthanol à partir de CO₂ biogénique industriel.

Il convient donc de rappeler que ce projet soutient également la filière aéronautique et défense, pilier de notre région.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de défendre aussi ce projet en ce qu'il respecte pleinement le territoire et ses ressources. Implanté sur des friches industrielles et menant des actions essentielles de décarbonation, il vise à valoriser les résidus agricoles boisés, aujourd'hui sous-exploités ou brûlés à ciel ouvert, en offrant un complément de revenu aux agriculteurs.

Il s'agit bien d'un projet soucieux de la pérennité des activités agricoles. En effet, seuls 10 % de l'approvisionnement du projet feront appel au bois-énergie, issu de l'entretien des forêts. Ces pratiques, régies par le code forestier, seront dument contrôlées par l'État et devront être certifiées, pour leur durabilité, par un organisme indépendant.

À cet égard, il est rappelé que ce projet trouve toute sa légitimité et son importance dans la réponse concrète, responsable et durable qu'il apporte au territoire, pour la préservation de ses espaces naturels et pour sa population. On évalue qu'il créera 800 emplois directs et près de 5 000 emplois indirects, au pic de la phase de construction.

Comme le montrent clairement, et en toute transparence, les études réalisées, la balance environnementale du projet sera positive. Plus de 600 000 tonnes de CO₂ seront évitées chaque année, soit 25 fois les émissions annuelles d'une ville comme Pau.

Pour répondre collectivement au défi climatique, il faut répondre aux problématiques de tous les secteurs, même les plus complexes à décarboner, comme le transport maritime ou aérien. Loin de tout techno-solutionnisme, ces carburants décarbonés visent à apporter une solution complémentaire à la sobriété des usages.

Une solution nécessaire à laquelle le Conseil souhaite assurément et immédiatement prendre part.

À ce titre, le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOUTIENT l'action de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour le maintien du projet E-CHO.

5. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC 178 A M. NICOLAS BRUN ET SES ASSOCIÉS.

M. le Maire expose à l'assemblée que M. Nicolas BRUN et ses associées souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZC n°178 pour une superficie d'environ **3500m²** au prix de **14 € HT/m²**.

Une bande de 8m de large en bordure Nord-Est du terrain sera conservée par la commune afin de créer une voie pour desservir les terrains situés au Nord de la zone de Lesclauze.

Ce terrain, situé actuellement en zone UY (secteur à usage industriel), accueillerait un bâtiment à vocation professionnelle et plus particulièrement des terrains de PADEL et divers services associés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la vente, au prix de 14 € HT/m², d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC n°178 (plan annexé) pour une superficie totale d'environ 3500m² à M. Nicolas BRUN et ses associés.

PRECISE que les frais de bornage et de création d'une voie pour desservir les terrains situés au Nord de la zone de Lesclauze seront à la charge de la Commune.

CHARGE M. le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

6. CANTINE SCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer l'augmentation indiquée ci-dessus sur le prix facturé par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2026, ce qui porte le prix du repas à :

- 3,85 € pour les élèves ;
- 4,27 € pour le personnel enseignant.

7. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA FIBRE64

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à la centrale d'achats de La Fibre64. Cette adhésion d'un montant de 100 € HT est inscrite au budget de la collectivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion présentée en annexe de la présente.

8. PERIMETRE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans le cadre de l'enquête publique relative aux projets de PLUi de la communauté des communes de Lacq-Orthez, d'abrogation des cartes communales, de délimitation des abords des monuments historiques proposée par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, qui se déroulera du 18 août au 26 septembre 2025, et en application des dispositions de l'article R.621-93 du code du patrimoine, la commission d'enquête publique doit prendre l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que 2 sites sont concernés sur la Commune. D'une part le château de Vignes (ancien château de Sault - vestige) et d'autre part la tour de l'ancien château intégrant la motte sur laquelle était élevée celle-ci et la basse-cour attenante (parcelle cadastrée B437).

Concernant le château de Vignes, il est proposé un rayon de protection de 500 mètres car le bâtiment est entouré de zones agricoles participant à sa mise en valeur. Un rayon est donc plus adapté à ce paysage panoramique qu'un périmètre des abords.

Pour la tour de l'ancien château, il est proposé de mettre en place un périmètre s'appuyant sur les cours d'eau, les espaces boisés et la limite d'une voie de circulation (à l'Ouest).

Une cartographie intégrant les périmètres proposés est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après consultation des documents, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable sur les périmètres proposés pour le château de Vignes (ancien château de Sault – vestige) et la tour de l'ancien château.

9. QUESTIONS DIVERSES

Installation de la vidéo protection : Des installations sont en cours de finalisation aux abords de 3 bâtiments communaux :

- **L'école :** 2 caméras. L'une visionnant l'entrée principale et l'autre plutôt orientée vers l'entrée des élèves plus âgés (Classes CE1 à CM2). Coût des travaux : 3 956,59 € HT.
- **L'église :** 2 caméras. L'une visionnant l'espace au niveau du monument aux morts et l'autre visionnant le parking à l'arrière de l'église. Coût des travaux : 3 654,18 € HT
- **La Mairie :** 1 caméra. Elle visionne les entrées de véhicules dans le parking. Coût des travaux : 2 432,24 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Préfecture.

Transfert des compétences assainissement : Depuis la réunion de lancement du 27 mai 2025, le bureau de contrôle 2AE a rencontré l'ensemble des protagonistes. Pour la Commune, une Réunion s'est tenue en Mairie le 25 juin.

De plus une visite des ouvrages d'assainissement collectif a été organisée le mercredi 30 juillet.

La démarche suit son avancée et si les délais sont respectés une délibération devra être prise par le Conseil Municipal dans le courant du mois d'Octobre 2025.

Recrutement ATSEM : En remplacement de Mme Sophie CALLEN, un recrutement a été organisé. La Mairie a fait appel aux services du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour réaliser cette démarche et ainsi s'appuyer sur ses conseils dans le choix de la candidate retenue.

35 personnes ont candidatéés sur le poste et 6 d'entre elles ont été reçues en entretien le 2 juillet.

Pour rappel, le contexte du départ de Mme CALLEN obligeait la Mairie d'embaucher une fonctionnaire ou une lauréate de concours.

Au final le choix s'est porté sur Mme Amandine DUFAU, titulaire du concours d'ATSEM. Elle a obtenu en 2023-2024 le CAP Petite Enfance ainsi que le diplôme de premiers secours 1^{er} niveau (PSC1). Elle prendra son poste le vendredi 29 août, jour de la pré-rentree.

Son Emploi du temps se partagera entre son travail d'ATSEM et la garderie du soir sur un 28,5 heures annualisé.

Sinistre salle des sports : Des fissures sont apparues sur la façade Sud-Ouest du bâtiment correspondant aux gradins et au foyer du basket. Un dossier a été déposé auprès de Groupama car la Commune avait contracté une assurance dommage-ouvrage lors des travaux réalisés en 2016. Cette démarche a conduit à la tenue d'une réunion le 29 juillet et le rapport préliminaire d'expertise a été transmis à la Commune récemment. Ce dernier n'apporte pas de réponse définitive et la Mairie est dans l'attente d'un retour de Groupama sur la suite donnée au dossier.

<u>Signature du Maire :</u> Michel DUPUY	<u>Signature du secrétaire de séance :</u> DUCOURNAU Laetitia
---	--